EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2023-63

Séance du 15 mai 2023

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 9 mai 2023, s'est réuni dans les locaux de la salle Tom Morel, sise 188 Rte des Fleuries – Thorens-Glières – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 20 - Pouvoirs : 2 - Votants : 22

OBJET : FIXATION DES MODES DE PAIEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET SECTEUR JEUNES

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FUMEX A. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – SELLECCHIA É.

Excusés : ALLEGRET-PILOT A. – BOUCLIER S. (pouvoir à C. ANSELME) – BURDIN C. – RÉVEILLON É. (pouvoir à I. ALAIS) – RUBIN-DELANCHY J-Y.

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – DITTA E. – FILLION L. – RIGOBERT S. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : DELILLE M.

Entendu l'exposé suivant :

Le Maire informe le conseil municipal que la commune doit fixer les modalités de paiements des factures des services extrascolaires, périscolaires et secteur « jeunes » en fonctionnement hors régie.

Avec ce nouveau mode de fonctionnement, les différentes possibilités de paiement suivantes sont offertes aux utilisateurs :

- Chèque bancaire libellé à l'ordre du trésor public. Il sera adressé avec le talon de la facture au centre de traitement des chèques.
- CESU adressés directement au SGC Annecy.
- Virement bancaire avec les références précises de la facture
- Carte bancaire auprès d'un buraliste qui accepte les paiements en espèces.
- Espèces auprès d'un buraliste qui les acceptent
- Prélèvement
- « www.payfip.gouv.fr » par "carte bancaire".

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la liste ci-dessus des moyens de paiements proposés aux utilisateurs des services extrascolaires, périscolaires et secteur « jeunes ».

Le secrétaire de séance
Mathieu DELLILE

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 17 MAI 2023
Publication le : 30 MAI 2023

COMMUNE DE FILLIERE R.F. Haute-Savoie

COMMUNE DE FILLIERE R.F. Haute-Savoie